



BULLETIN DE SOUTIEN

IFI

PARTICULIERS

IFI36C

BULLETIN DE SOUTIEN À RENVOYER À

Les Restaurants du Cœur / Service Donateurs
42, rue de Clichy / 75009 Paris

CONTACTEZ LE SERVICE DONATEURS

Tél. : 01 53 32 23 27 / relations.donateurs@restosducoeur.org
Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

OUI, JE DONNE !

J'approuve l'action des Restaurants du Cœur pour aider les plus démunis et vous adresse dans le cadre de l'IFI, un chèque libellé à l'ordre des Restaurants du Cœur d'un montant de :

1 000 €

2 000 €

5 000 €

Autre montant€

COORDONNÉES

N° DE DONATEUR (Si j'ai déjà effectué un don)

M. MME.

NOM

PRÉNOM

L'adresse est indispensable pour recevoir le reçu fiscal. Il n'est plus nécessaire de le joindre à votre déclaration d'impôts, vous devrez le présenter en cas de contrôle fiscal.

ADRESSE

ADRESSE

LIEU-DIT, HAMEAU

CODE POSTAL

VILLE

PAYS

TÉLÉPHONE

EMAIL

Votre don sera affecté à l'une de nos structures d'insertion.

- Je ne souhaite pas recevoir la newsletter des Restos du Cœur par mail
 Je souhaite recevoir la documentation "Legs, donation et assurance-vie"

LOI TEPA

Le dispositif fiscal issu de la loi TEPA vous permet de déduire de votre déclaration IFI 75% du montant de votre don aux Restos du Cœur, dans la limite de 50 000 euros.